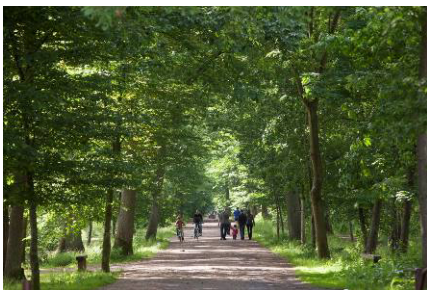


Coupes 2019

L'ONF sécurise et renouvelle la forêt de Montmorency

LA FORÊT DOMANIALE DE MONTMORENCY



Grande d'environ 2000 hectares, située dans le Val d'Oise, elle est composée majoritairement de châtaigniers (70%).

Elle se caractérise par une biodiversité riche avec ses deux réserves biologiques dirigées (zones protégées) : la Cailleuse et le Nid d'aigle permettant d'assurer la gestion conservatoire d'espèces rares ou menacées. Ses milieux humides (étang Godard et Marie, mares...) amènent par ailleurs une diversité floristique et faunistique.

Cette forêt est très fréquentée avec 5 millions de visites par an.

La forêt produit du bois. Le châtaignier est utilisé pour les plus beaux arbres dans la fabrication de bardage, parquets, lames de terrasse, piquets...

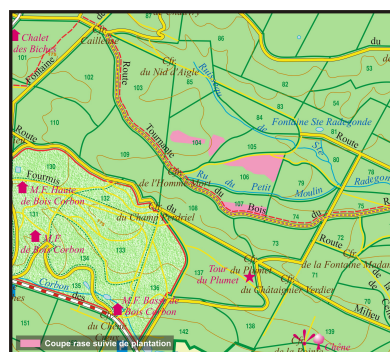
Elle est gérée par l'Office national des forêts selon un document d'aménagement établi pour la période de 2015-2023.

La forêt domaniale de Montmorency se caractérise par une proportion importante de châtaigniers (plus de 70% des peuplements).

Ce grand massif d'environ 2000 hectares **souffre d'un dépérissement important** de cette essence dû à la **maladie de l'encre**, un pathogène microscopique qui attaque le système racinaire des arbres.

Ce pathogène, véhiculé par l'eau, à l'état latent, s'est propagé très rapidement ces deux dernières années au sein des châtaigniers : les printemps humides ont engorgé les terrains favorisant la multiplication et le déplacement du pathogène dans le sol. Puis les périodes de sécheresse ont achevé les arbres aux systèmes racinaires nécrosés.

Des coupes **sanitaires conduisant à des coupes rases sont programmées sur plusieurs parcelles de la forêt. Elles sont nécessaires sur les peuplements dépérissants** de la forêt comme les parcelles 104, 106 et 107 situées sur le territoire de Saint-Prix.



Les parcelles 104, 106 et 107 vont être sécurisées et les peuplements renouvelés

Les **châtaigniers touchés par la maladie de l'encre** de ces parcelles seront enlevés afin de sécuriser les zones concernées et renouveler les peuplements.

La coupe ne concerne que les arbres secs ou atteints irrémédiablement. Elle est programmée sur une surface **d'environ 5 ha**.

Coupes 2019

La maladie de l'encre

Elle fait son apparition en 1871 dans les Cévennes et endommage les châtaigneraies.

Il s'agit d'un champignon appelé *Phytophthora* qui attaque le système racinaire des châtaigniers.

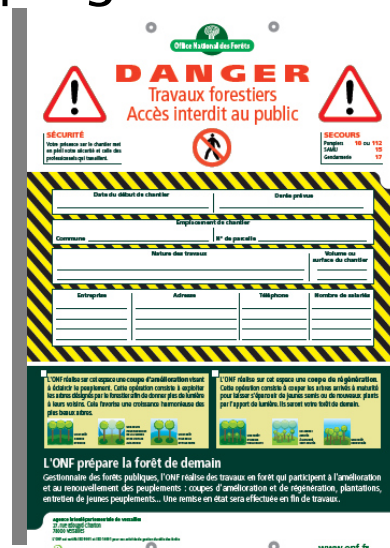
On constate un développement de cette maladie en Île-de-France, notamment dû aux hivers doux, aux printemps pluvieux, favorables à la prolifération de ce champignon qui se propage plus facilement dans l'eau. Les arbres touchés se caractérisent par des feuilles jaunâtres et petites, un dessèchement des rameaux, des fructifications de petite taille puis un dépérissement général.

Il n'y a pas de traitement pour lutter contre cette maladie.



Image de châtaigniers atteints de la maladie de l'encre

La coupe est prochainement programmée



- Ces coupes seront réalisées par l'ONF en **bois façonné** : l'ONF va prendre la responsabilité de l'organisation de l'exploitation permettant de mieux maîtriser la qualité des chantiers, le respect des calendriers et la remise en état des lieux.

- Vendus par l'ONF à des transformateurs, les bois seront stockés en bordure de chemins forestiers puis évacués.

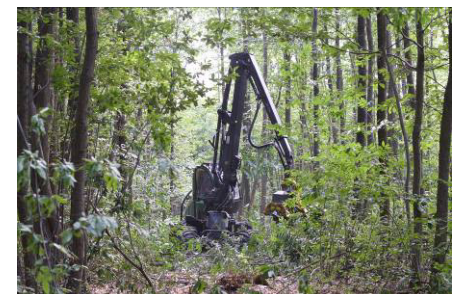
- Plusieurs mois seront nécessaires pour les différentes étapes de l'exploitation : bûcheronnage, débardage (évacuation des bois), stockage et transport des bois.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public.

L'exploitation est entièrement mécanisée

L'exploitation se fera grâce à une **abatteuse** : cet engin forestier est utilisé pour les opérations de coupe, d'ébranchage et tronçonnage. Elle coupe les arbres mécaniquement. Son bras de 9 mètres permet d'atteindre les arbres sans aller au pied de ceux-ci et ramène les produits (billons de bois de chauffage, bois d'industrie ou grumes), le long des chemins d'exploitation.



Coupes 2019



Le bois est entreposé en bordure de chemin avant d'être évacué.

Ces travaux vont engendrer temporairement des désagréments pour les usagers

- Le paysage sera **fortement** modifié puisque tous les arbres dépérissants seront coupés.
- Les parcelles en question seront interdites au public du fait de l'exploitation en cours qui est dangereuse.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans les parcelles puis stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

La récolte des bois fait partie de la vie d'une forêt

Planter pour régénérer la forêt

En général, le forestier s'emploie à régénérer la forêt à partir de la germination naturelle des graines des plus beaux arbres (semenciers) se trouvant en place. On appelle cela la **régénération naturelle**.

Cependant, lorsque la régénération naturelle est impossible (arbres trop vieux ou absents) ou s'il y a nécessité de changer d'essence forestière, il met en oeuvre une **régénération artificielle**. Dans ce cas, la forêt sera issue d'une plantation de très jeunes arbres réalisée de main d'hommes.

Une plantation est ensuite programmée sur ces parcelles afin de remplacer les arbres morts

Une fois l'exploitation et le débardage (évacuation des bois) terminés, l'ONF procédera à une plantation de **chênes sessiles** mélangés à des **feuillus précieux** (merisiers, sorbiers...) afin de diversifier les essences en forêt. Auparavant, une opération de broyage de la végétation existante permettra de préparer le sol à la plantation.



Plan des coupes – parcelles 104, 106 et 107 Forêt domaniale de Montmorency

